Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D02B5-DE

MACS
Communauté de communes
Maremne Adour Côte-Sud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 27 MARS 2025 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 42
absents représentés : 12
absents excusés : 4

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de mars à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 19 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :
Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, Henri ARBEILLE, Jean-Luc ASCHARD, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Emmanuelle BRESSOUD, Valérie CASTAING-TONNEAU, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Sylvie DE ARTECHE, Jean-Luc DELPUECH, Bertrand DESCLAUX, Mathieu DIRIBERRY, Gilles DOR, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Dominique DUHIEU, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHE, Isabelle LABEYRIE, Pierre LAFFITTE, Éric LARROQUETTE (suppléant de M. Éric LAHILLADE), Alexandre LAPÈGUE, Marie-Thérèse LIBIER, Aline MARCHAND, Élisabeth MARTINE, Jean-François MONET, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Mickaël WALLYN.

Absents représentés :
Mme Alexandrine AZPEITIA a donné pouvoir à M. Jean-François MONET, M. Pascal CANTAU a donné pouvoir à Mme Sylvie DE ARTECHE, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à M. Régis DUBUS, Mme Géraldine CAYLA a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUEDE, Mme Séverine DUCAMP a donné pouvoir à M. Mathieu DIRIBERRY, Mme Florence DUPOND a donné pouvoir à M. Alain SOUMAT, M. Patrick LACLÉDÈRE a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, M. Cédric LARRIEU a donné pouvoir à Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Mme Isabelle MAINPIN a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Nathalie MEIRELES-ALLADIO a donné pouvoir à Mme Armelle BARBE, Mme Virginie VAN PEVENAGE a donné pouvoir à M. Alexandre LAPEGUE, M. Christophe VIGNAUD a donné pouvoir à M. Pierre PECASTAINGS.

Absents excusés :
Mesdames et Messieurs Véronique BREVET, Lionel CAMBLANNE, Olivier PEANNE et Serge VIAROUGE.

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc DELPUECH.

OBJET : FINANCES COMMUNAUTAIRES - REPRISE PAR ANTICIPATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024 AU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE

Conformément à l'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D02B5-DE

Toutefois, les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire, au 31 janvier, avant même l'adoption du compte de gestion et du compte administratif. Ainsi, l'organe délibérant peut, au titre de l'exercice clos N-1, procéder à la reprise anticipée des résultats de cet exercice.

Lors du vote du compte administratif, avant le 30 juin 2025, les résultats seront définitivement arrêtés et le conseil communautaire devra, si les résultats définitifs font apparaître une différence avec les montants repris par anticipation, procéder à la régularisation dans la plus proche décision budgétaire.

La reprise des résultats de l'exercice 2024 par anticipation est destinée à la couverture des besoins de financement du budget primitif 2025.

Afin de satisfaire aux exigences de la nomenclature M43, cette reprise anticipée doit être justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public, accompagnée d'un tableau des résultats de l'exécution du budget 2024 visé par le comptable public et de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Il est proposé l'affectation anticipée du résultat ci-dessous pour le budget annexe « Transport » :

Informations préalables :

Solde d'exécution d'investissement 2024	215 473,87
Solde Restes à réaliser au 31/12/2024	- 17 901,29
Capacité de financement section d'investissement	197 572,58

Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement :

Résultat de fonctionnement 2024	318 091,98
➔ Report en fonctionnement (R002)	318 091,98
➔ Affectation au R1068 - recette investissement	0,00

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-5, R. 2311-11 et R. 2311-12 ;

VU les statuts de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2024/n°107 en date du 8 avril 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;

VU les délibérations du conseil communautaire en date du 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021, 25 novembre 2021 et 28 mars 2024 portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;

CONSIDÉRANT les résultats de l'exercice 2024 et la possibilité de les reporter, par anticipation, sur le budget primitif 2025 pour couvrir des besoins de financement ;

Décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- d'approuver les tableaux des résultats de l'exécution du budget annexe « Transport »,
- de reporter, par anticipation, les résultats 2024 sur le budget primitif 2025, tels que décrits sur les tableaux annexés à la présente,
- de s'engager, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget primitif 2025, à procéder à leur régularisation dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et avant la fin de l'exercice,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D02B5-DE

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 27 mars 2025

Le président,

Pierre Froustey

MAREMNE ADOUR CÔTE SUD 40230

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D02B5-DE

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D02B5-DE

RESTES A REALISER 2024

BUDGET TRANSPORT

DEPENSES

Super-opération — PAS DE SUPER OPERATION
Opération — PAS D OPERATION

	Nature	BP 2024	Réalisé 2024	RAR 2024
	13911 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	115 000,00	62 204,75	0,00
	1641 EMPRUNTS EN EURO	60 000,00	46 666,68	0,00
Total	Total Opération PAS D OPERATION	175 000,00	108 871,43	0,00
Total	Total Super-opération PAS DE SUPER OPERATION	175 000,00	108 871,43	0,00

Super-opération — 21260016 MOBILITE
Opération — 2126TR TRANSPORT

	Nature	BP 2024	Réalisé 2024	RAR 2024
	2031 FRAIS D'ETUDES	39 500,00	9 500,00	0,00
	2051 CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	1 875,00	2 250,00	0,00
	2135 INSTALLATIONS GENER. AGENCEMENTS. AMENAG. DES CON	515 308,70	278 488,57	17 901,29
	2183 MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	2 300,00	0,00	0,00
Total 2126TR	Total Opération TRANSPORT	558 983,70	290 238,57	17 901,29
Total 21260016	Total Super-opération MOBILITE	558 983,70	290 238,57	17 901,29
	TOTAL DEPENSES	733 983,70	399 110,00	17 901,29

RECETTES

Super-opération — PAS DE SUPER OPERATION
Opération — PAS D OPERATION

	Nature	BP 2024	Réalisé 2024	RAR 2024
	001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	368983,70	368983,70	0,00
	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	115000,00	0,00	0,00
	10222 FCTVA	0,00	38693,40	0,00
	28135 INSTALLATIONS GENERALES,AGENCEMENTS,AMENAGEME	250 000,00	176 939,63	0,00
	28182 MATERIEL DE TRANSPORT	0,00	29632,00	0,00
	28183 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	0,00	335,14	0,00
Total	Total Opération PAS D OPERATION	733 983,70	614 583,87	0,00
Total	Total Super-opération PAS DE SUPER OPERATION	733 983,70	614 583,87	0,00
	TOTAL RECETTES	733 983,70	614 583,87	0,00

Fait à Saint Vincent de Tyrosse le 10/01/2025

Le vice Président

Jean Claude [illegible]

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D02B5-DE

RESULTATS BUDGETAIRES PREVISIONNELS DE L'EXERCICE 2024

TRANSPORT

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires	733 983,70	6 102 870,00	6 836 853,70
Recettes	614 583,87	6 083 537,91	6 698 121,78
DEPENSES			
Prévisions budgétaires	733 983,70	6 102 870,00	6 836 853,70
Dépenses	399 110,00	5 765 445,93	6 164 555,93
RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2024	215 473,87	318 091,98	533 565,85

	Résultat prévisionnel 2024	Résultat restes à réaliser	Résultats prévisionnels globaux 2024
INVESTISSEMENT	215 473,87	- 17 901,29	197 572,58
FONCTIONNEMENT	318 091,98		318 091,98
RESULTAT	533 565,85	- 17 901,29	515 664,56

P/o
Frédéric PERU
Inspecteur des
Finances Publiques

SGC Saint Vincent de Tyrosse
BP 54
6 Allée des Magnolias
40230 ST VINCENT DE TYROSSE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TRANSPORT - CC MACS					
Investissement	368 983,70		-153 509,83		215 473,87
Fonctionnement	235 139,93		82 952,05		318 091,98
Sous-Total	604 123,63		-70 557,78		533 565,85
TOTAL III	604 123,63		-70 557,78		533 565,85
TOTAL I + II + III	604 123,63		-70 557,78		533 565,85

Frédéric PERU
Inspecteur des Finances Publiques

SGC Saint Vincent de Tyrosse
BP 54
6 Allée des Magnolias
40230 ST VINCENT DE TYROSSE

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D02B5-DE